Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés

## COMMUNIQUÉ

**OTTAWA, 19 juillet 2007 :** Le rapport annuel du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés pour l'année 2006 a été déposé devant le Parlement le 18 juillet.

Selon ce rapport, la valeur des ventes de médicaments brevetés au Canada a augmenté de 3,7% en 2006 pour totaliser 12 milliards de dollars. Ce montant représente 68,1 % de la valeur des ventes de médicaments au Canada en 2006.

En 2006, 99 nouveaux médicaments brevetés pour usage humain (DIN) ont fait l'objet d'un rapport au CEPMB. De ce nombre, 29 médicaments, représentant 43 DIN, étaient de nouvelles substances actives. En date du 31 mars 2007, le personnel du Conseil avait terminé l'examen de 79 de ces 99 nouveaux médicaments brevetés et avait jugé conformes les prix de 68 de ces nouveaux médicaments brevetés. À cette même date, les prix de 11 médicaments étaient sous enquête. En 2006, 1 181 médicaments brevetés pour usage humain étaient assujettis à la compétence du CEPMB en matière d'examen du prix.

Les brevetés ont déclaré pour 2006 des dépenses de R-D totalisant 1,2 milliard de dollars, dont 949 millions par les brevetés membres de Rx&D. Le ratio des dépenses de R-D par rapport aux recettes tirées des ventes a encore enregistré une baisse, passant de 8,7 % qu'il était en 2005 à 8,1 %. Le ratio des dépenses de R-D par rapport aux recettes tirées des ventes des brevetés membres de Rx&D a suivi la même tendance, passant de 8,8 % à 8,5 %.

Le CEPMB a cette année encore amélioré la qualité de ses rapports en faisant une analyse plus détaillée des principaux indices pharmaceutiques. Il a également publié différentes études et rapports au titre du Système national d'information sur l'utilisation des médicaments prescrits (SNIUMP) et de l'Initiative sur les prix des médicaments non brevetés distribués sous ordonnance.

Toujours en 2006, le Conseil a poursuivi auprès des intervenants ses consultations aux fins de la révision de ses Lignes directrices sur les prix excessifs. Des groupes de travail seront constitués d'ici peu et des représentants des gouvernements, des associations de consommateurs et de l'industrie seront conviés au cours de l'automne à des séances de discussion bilatérale.

Même s'il est de plus en plus appelé à relever de nouveaux défis, le CEPMB ne ménage aucun effort pour exercer son mandat avec beaucoup de transparence et pour demeurer aussi accessible que possible de manière à toujours mieux protéger les intérêts de la population canadienne et à contribuer aux soins de santé au Canada.

Vous pouvez télécharger le rapport annuel 2006 à partir du site Web du CEPMB <a href="www.pmprb-cepmb.gc.ca">www.pmprb-cepmb.gc.ca</a>. Vous pouvez également en demander une copie papier à l'adresse courriel suivante <a href="mailto:pmprb@pmprb-cepmb.gc.ca">pmprb@pmprb-cepmb.gc.ca</a> et (ou) en communiquant avec notre bureau des publications au 1-877-861-2350 ou au 613-952-3300.



